Réunion restreinte téléphonique du 16 octobre 2017
P.V. n° 2

Président : M. MASSE.
Présents : MM. BORDIER – CURIDA – DAUBA – GIRAUD.
Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD (Pôle Compétitions).

COUPE NATIONALE FUTSAL

1er Tour :
La Commission homologue les résultats des 10 matches de ce tour avec le dossier suivant :

Match n° **20039222** – A.S.E. Oeyreluy / Bastide Benauge Futsal du 09/10/2017
Absence de Bastide Benauge Futsal et présence du club recevant et des deux arbitres.
La Commission déclare le **forfait de Bastide Benauge Futsal** et dit l'A.S.E. Oeyreluy qualifiée pour la suite de la compétition.
Amende de 51 euros pour forfait à Bastide Benauge Futsal.
Bastide Benauge Futsal sera débitée de 102 euros pour en créditer les deux arbitres.

2ème tour : à disputer avant le 12 novembre 2017 :

- ☺ - Collectif Charente Angoulême Basseau / A.S. St-Junien
- ☺ - The Futsal O.C. Vouilletais / U.S. Vigenal Bastide 87
- ☺ - R.C. Niortais / F.C. Montamisé
- ☺ - E.S. St-Benoît / E. Availles en Châtellerault
- ☺ - Niort Athletic Futsal Club / U.S. Jaunay-Clan
- ☺ - A.S. Coursac Foot / A.J. Futsal
- ☺ - C.M. Floirac / U.S.C. de Pessac
- ☺ - C.S. Leroy Angoulême / A. Balle au Pied St-Médard
- ☺ - U.S. Chartrons / Futsal Angoulême
- ☺ - Les Coqs Rouges Bordeaux / Girondins Futsal
- ☺ - Dynamo de Lier / A.S. Pessac Châtaigneraie
- ☺ - A.S. Montferrandaise / A.S.E. Oeyreluy.

3ème tour – à disputer avant le 10 décembre 2017 : regroupera les 12 vainqueurs du 2ème tour avec tirage géographique.

Finale régionale (1/64èmes) est fixée au samedi 13 janvier 2018. Après tirage intégral des 6 qualifiés, les 3 rencontres se joueront dans un même gymnase.

Organisation des rencontres

Le club 1er nommé de chaque match est le club recevant. Il est en charge de l'accueil, avec bienséance et convivialité, vis-à-vis de l'équipe visiteuse et des officiels, ainsi que des servitudes liées à l'utilisation de la salle. Au besoin, il se mettra en liaison avec l'Animateur Futsal de son District pour les aménagements éventuels en rapport avec l'organisation.

Le club recevant réservera un créneau de salle permettant au club visiteur d'assurer son trajet en toute sécurité et sa venue dans des délais convenables, selon les mêmes modalités que pour les championnats futsal ligue :

- *En semaine pour un trajet du visiteur inférieur à 1 heure, coup d'envoi de 20 heures 30 à 22 heures 30 ;*
- *En semaine pour un trajet du visiteur compris entre 1 à 2 heures, coup d'envoi entre 21 heures 30 et 22 heures 30.*
- *Le samedi de 11 heures à 17 heures pour un trajet supérieur à 2 heures) ou pour les clubs utilisant ce créneau habituellement en championnat.*

En cas de difficulté de réservation, il sera rendu compte à l'Animateur Futsal du District d'appartenance qui apportera une aide dans ce domaine.
Dès le créneau réservé, le club recevant informera son District et le service Compétitions de la LFNA à Puymoyen (16) en charge du suivi administratif : pmouthaud@lfna.fff.fr
En cas de difficulté majeure d'obtention d'un créneau, la rencontre sera inversée. Aucun dépassement des dates butoirs ne sera accordé. La section futsal régionale statuera si un tel cas s'avère et pourra appliquer un forfait à l'équipe qui n'a pas mis tout en œuvre pour disputer sa rencontre dans les délais impartis.
En cas de retard non justifié de plus d'un quart d'heure au coup d'envoi de la rencontre de la part d'une équipe, il sera constaté un forfait.

Durée des rencontres

2 x 20 minutes (temps **effectif** : salle équipée d'un chronométrage électronique) **sinon 2 x 25 minutes** (en **déroulé**).
Un temps mort d'une minute par période et par équipe. Cumul des 5 fautes par période.
A la fin du temps réglementaire, si les deux équipes sont à égalité, l'arbitre procèdera à ***une prolongation de 2 x 5 minutes***. Si les deux équipes sont encore à égalité, l'arbitre fera exécuter l'épreuve des tirs au but pour déterminer le vainqueur (3 tireurs, remplaçants compris, si égalité à l'issue des 3 tirs, principe de la « mort subite »).

Réglementation technique

Réglementation fédérale : Lois du jeu – terrain – ballon – fautes et incorrections (règles Futsal – saison 2017/2018, complétées par le règlement F.I.F.A.).

Terrain : il est de la responsabilité du club recevant de marquer le terrain et de retirer les scotchs à la fin de la rencontre.

Nombre de joueurs : Chaque équipe sera composée de 5 joueurs et de 7 remplaçants, gardien de but compris. Seuls les licenciés F.F.F. peuvent participer. Ne pourront participer aux rencontres que les joueurs licenciés au club dans la catégorie seniors ou ayant la possibilité de pratiquer médicalement en seniors.

Ballons : Chaque club devra fournir un ballon de Futsal.
Maillots et chaussures : Le club visiteur devra avoir 2 jeux de maillots de couleur différente, numérotés de 1 à 12 et être équipé de chaussures appropriées (de préférence avec semelles blanches par respect des installations). Les chasubles (de couleur différente des maillots) sont obligatoires pour les remplaçants et pour respecter les procédures de remplacement.

Rappel : Les protège-tibias, brassard du capitaine sont obligatoires; d'autres, facultatifs et encadrés (couleurs notamment) : chemises, cuissards, sur-chaussettes, etc… ; et d'autres, interdits : tous bijoux.

Arbitrage : Les 2 arbitres officiels du match seront désignés par la **C**ommission **R**égionale d'**A**rbitrage, ou, par délégation, via la **C**ommission **D**épartementale d'**A**rbitrage du District du club recevant.

Le dirigeant du club recevant est responsable de la table de marque électronique (décompte : du temps - des buts - des fautes - des temps morts) ou manuelle (décompte : des buts - des fautes - des temps morts) assisté dans sa tâche par un dirigeant du club visiteur.

Les frais d'arbitrage (indemnité de 51 euros par arbitre sans frais de déplacement) seront supportés par moitié par les clubs en présence. **Les frais d'arbitrage seront imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités aux arbitres par virement bancaire.**

Délégué : Les frais du délégué, supportés par moitié par les clubs en présence, sont ainsi calculés : Indemnité kilométrique (24,06 € pour 0 à 60 km aller/retour de déplacement) ou au-delà (0,40 € par km aller et retour). **Les frais seront imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités au délégué par virement bancaire.**

Feuilles de matches : Elles seront éditées et expédiées par la LFNA, puis retournées impérativement sous 48 heures à la Ligue par le club recevant, qui aura également à sa charge la saisie informatique des résultats.

Discipline : Les sanctions prononcées lors des matchs de Futsal doivent être purgées, selon les modalités de purges telles que définies à l'article 226 des Règlements Généraux de la F.F.F. Les dossiers seront transmis à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner.

Dans le cadre des rencontres de futsal, les sanctions prononcées sont :
- Avertissement
- Exclusion (2ème avertissement ou exclusion directe).

Le joueur exclu ne peut pas revenir dans le match, ni s'asseoir sur le banc des remplaçants.

L'équipe peut être complétée après deux minutes effectives de jeu avec l'autorisation de l'arbitre ou après un but marqué par l'équipe adverse avant ces deux minutes.
Si l'équipe en infériorité numérique marque un but, elle poursuit le jeu sans modification jusqu'au terme des deux minutes.
Si les deux équipes jouent avec 4 ou 3 joueurs et qu'un but est marqué, elles gardent le même nombre de joueurs.

Tous les cas non-prévus et les litiges éventuels au présent règlement seront jugés en dernier ressort par la section futsal régionale

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Jean-Jacques MASSE
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD